

# COMMISSION PERMANENTE

Séance du 22 juillet 2008

CP 08/07-30

## **AIDE DU DEPARTEMENT POUR L'AMENAGEMENT DE VILLAGES** COMMUNES D'ANGEVILLE, GLATENS, LABASTIDE DU TEMPLE, MONTAGUDET, MONTASTRUC, SAINT GEORGES, NEGREPELISSE et VILLEMADE

Dans le cadre de ses politiques en faveur des communes, le Conseil Général conduit depuis 1972 une politique en faveur de l'aménagement de villages.

### **I - NATURE DES TRAVAUX SUBVENTIONNABLES**

Les communes rurales peuvent bénéficier de ces aides pour réaliser des travaux d'aménagement et d'embellissement du cadre de vie, tels que l'aménagement de places, de jardins publics et de parcours de promenade, la construction de collecteurs pour l'évacuation des eaux pluviales, l'installation de ponts-bascules, la réfection des cours d'école.

### **II - FINANCEMENT DEPARTEMENTAL**

La dépense subventionnable est plafonnée à **19 000 €HT**.

Les taux de subvention varient de 12 à 36 % selon le potentiel fiscal de la commune, et sont majorés de 50 % si la population de la commune est inférieure à 300 habitants, et de 30 % si la population est supérieure ou égale à 300 habitants et inférieure à 500 habitants.

### **III - DEMANDES DE SUBVENTION PRESENTEES**

La Commission Permanente ayant délégation de compétence pour statuer sur les demandes, je vous serais obligé de bien vouloir examiner les dossiers présentés dans le tableau suivant et de me faire connaître votre décision.

## DEMANDES DE SUBVENTIONS PRESENTEES DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE CLASSIQUE

COMMUNE PROJET	POPULATION TOTALE	COUT EN €H.T.	DEPENSE SUBVEN- TIONNABLE EN €H.T.	TAUX DE SUBVENTION	PROPOSITION DE SUBVENTION DEPARTEMEN- TALE
<b>1) ANGEVILLE</b> Aménagement piétonnier sur le chemin n° 2 dit "de Ronde"	165	15 205 €	15 205 €	54 %	<u>8 210 €</u>
<u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 14.04.08.					
<b>2) GLATENS</b> Mise en place d'un éclai- rage public	36	29 000 €	19 000 €	54 %	<u>10 260 €</u>
<b>3) LABASTIDE DU TEMPLE</b> Aménagement des abords immédiats de l'école : éclairage public	805	19 948 €	19 000 €	24 %	<u>4 560 €</u>
<u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 30.04.08.					
<b>4) MONTAGUDET</b> Edification d'un monument aux morts	216	21 780 €	19 000 €	54 %	<u>10 260 €</u>
<b>5) MONTASTRUC</b> Création d'un réseau pluvial et d'un éclairage public au parking du cimetière	210	14 600 €	14 600 €	54 %	<u>7 884 €</u>
<b>6) SAINT GEORGES</b> Création d'un collecteur pluvial le long de la VC6	149	10 348 €	10 348 €	54 %	<u>5 587 €</u>
<u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 12.02.08.					
<b>7) VILLEMADE</b> Travaux à la cour de l'école	636	7 865 €	7 865 €	18 %	<u>1 415 €</u>

## DEMANDE DE SUBVENTION PRESENTEE DANS LE CADRE D'UN CONTRAT DE PAYS

COMMUNE PROJET	POPULATION TOTALE	COUT EN €H.T.	DEPENSE SUBVEN- TIONNABLE EN €H.T.	TAUX DE SUBVENTION	PROPOSITION DE SUBVENTION DEPARTEMEN- TALE
<b>8) NEGREPELISSE</b> Aménagement de la place des écoles - travaux paysagers et création de piétonniers	3 346	197 318 €	150 000 €	20 %	<u>30 000 €</u>
<u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 17.09.09. Dossier présenté dans le cadre du contrat de pays Midi Quercy 6 <sup>ème</sup> programmation, validé en CP du 17.12.07.					

**TOTAL : 78 176 €**

Je vous précise que ces subventions seraient prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au budget départemental de l'exercice en cours, article 2041434, sous-fonction 74.

Autorisation de programme 2008 .....	<b>500 000 €</b>
Engagé aux précédentes commissions permanentes.....	<b>93 599 €</b>
Engagé à la commission permanente de ce jour .....	<b>78 176 €</b>
Engagé cumulé suite à la commission permanente de ce jours .....	<b>171 775 €</b>
Disponible .....	<b>328 225 €</b>

**EXTRAIT du REGISTRE des  
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

**Séance du 22 juillet 2008**

CP 08/07-30

**AIDE DU DEPARTEMENT  
POUR L'AMENAGEMENT DE VILLAGES**  
COMMUNES D'ANGEVILLE, GLATENS, LABASTIDE DU TEMPLE, MONTAGUDET,  
MONTASTRUC, SAINT GEORGES, NEGREPELISSE et VILLEMADE

**DECISION de la COMMISSION  
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 20 mars 2008 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde les subventions départementales suivantes d'un volume global de 78 176 €:  
*demandes de subventions présentées dans le cadre de la politique classique*

COMMUNE PROJET	POPULATION TOTALE	COUT EN €H.T.	DEPENSE SUBVEN- TIONNABLE EN €H.T.	TAUX DE SUBVENTION	SUBVENTION DEPARTEMEN- TALE
<b>1) ANGEVILLE</b> Aménagement piétonnier sur le chemin n° 2 dit "de Ronde" <i>Observation : Préfinancement accordé le 14.04.08.</i>	165	15 205 €	15 205 €	54 %	<u>8 210 €</u>
<b>2) GLATENS</b> Mise en place d'un éclai- rage public	36	29 000 €	19 000 €	54 %	<u>10 260 €</u>
<b>3) LABASTIDE DU TEMPLE</b> Aménagement des abords immédiats de l'école : éclairage public <i>Observation : Préfinancement accordé le 30.04.08.</i>	805	19 948 €	19 000 €	24 %	<u>4 560 €</u>

COMMUNE PROJET	POPULATION TOTALE	COUT EN €H.T.	DEPENSE SUBVEN- TIONNABLE EN €H.T.	TAUX DE SUBVENTION	SUBVENTION DEPARTEMEN- TALE
<b>4) MONTAGUDET</b> Edification d'un monument aux morts	216	21 780 €	19 000 €	54 %	<u>10 260 €</u>
<b>5) MONTASTRUC</b> Création d'un réseau pluvial et d'un éclairage public au parking du cimetière	210	14 600 €	14 600 €	54 %	<u>7 884 €</u>
<b>6) SAINT GEORGES</b> Création d'un collecteur pluvial le long de la VC6	149	10 348 €	10 348 €	54 %	<u>5 587 €</u>
<u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 12.02.08.					
<b>7) VILLEMADE</b> Travaux à la cour de l'école	636	7 865 €	7 865 €	18 %	<u>1 415 €</u>

*demande de subvention présentée dans le cadre d'un contrat de pays*

COMMUNE PROJET	POPULATION TOTALE	COUT EN €H.T.	DEPENSE SUBVEN- TIONNABLE EN €H.T.	TAUX DE SUBVENTION	SUBVENTION DEPARTEMEN- TALE
<b>8) NEGREPELISSE</b> Aménagement de la place des écoles - travaux paysagers et création de piétonniers	3 346	197 318 €	150 000 €	20 %	<u>30 000 €</u>
<u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 17.09.09. Dossier présenté dans le cadre du contrat de pays Midi Quercy 6 <sup>ème</sup> programmation, validé en CP du 17.12.07.					

**TOTAL : 78 176 €**

- Impute les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits à l'article 2041434, sous-fonction 74 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,